

PRÉCARITÉ : L'ACCÈS AU LOGEMENT

CONTEXTE NATIONAL

Le logement est un déterminant majeur de l'insertion de l'individu, puisqu'il conditionne à la fois sa vie quotidienne et ses relations dans la société.

Les choix d'urbanisation faits dans les années cinquante continuent d'influencer la structure de notre société et les rapports inter-individuels. Une forte mobilisation est aujourd'hui nécessaire pour briser les logiques d'exclusion présentes dans de nombreux quartiers urbains où se concentrent de nombreuses difficultés. La méconnaissance statistique des problèmes de logement des plus démunis reflète l'extrême précarité des liens de ces habitants avec un territoire et avec les institutions. Les estimations portent sur 100 000 à 200 000 personnes sans domicile fixe ou occupant un logement précaire (certaines mentionnent 400 000). L'absence de données systématiques sur les difficultés d'accès au logement de ces personnes porte autant sur les aspects liés à l'offre existante que sur les éléments permettant d'apprécier les besoins. Toutefois, les informations sur certaines catégories de logements apportent un éclairage sur ce problème : les logements privés à faibles loyers, le logement social provisoire (centre d'hébergement et de réadaptation sociale ou CHRS, centre maternel, centre d'accueil, foyer...), et les logements sociaux (gérés par différents organismes HLM). Cette dernière catégorie, de loin la plus importante, est la plus satisfaisante dans la mesure où la qualité du logement peut se conjuguer avec des prix accessibles, compte tenu des aides éventuelles. L'exploitation de l'enquête nationale logement 1992 met en évidence la très forte érosion du parc de logements privés et publics à faible loyer.

Les dépenses inhérentes au logement constituent, depuis 1995, le premier poste du budget des ménages, devançant les dépenses alimentaires (respectivement 23 % et 18 %, en 1997). On constate que les logements à bas loyer accueillent des ménages à revenus diversifiés et que les ménages à faibles ressources n'y sont, en proportion, que faiblement représentés. Ce qui s'expliquerait en partie par les exigences de solvabilité de la part de certaines catégories de bailleurs.

Les demandes d'accueil en urgence ont augmenté ces dernières années et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ce qui a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses : accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, boutiques-solidarité, SAMU social.

Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), se situent entre l'urgence et le logement. Ils sont à la fois agents et médiateurs d'insertion pour des personnes en difficulté financière (chômage, RMI) et en difficultés psychologiques et sociales liées à de multiples ruptures. En France métropolitaine, en 1998, il existe 850 CHRS et centres maternels qui offrent un peu plus de 32 500 places d'hébergement. Ces places ne sont pas toutes financées par l'État. En effet, ces établissements cumulent des financements d'origines diverses (Ddass, Conseils généraux, Caisses d'allocations familiales, communes...). Les foyers pour travailleurs migrants (Sonacotra et Unaf), proposent un mode de logement accessible aux personnes isolées en situation précaire (contrats de travail temporaires, RMI, pré-retraités...), de même que les foyers pour jeunes travailleurs (FJT) depuis 1996. La loi "Besson" du 31 mai 1990, qui vise à garantir le droit au logement, a mobilisé les collectivités publiques et les partenaires privés afin que soient développées des actions qui améliorent localement l'accès au logement, ainsi que la capacité des ménages à se maintenir dans leur logement. Des outils comme le Fonds de solidarité logement, les prêts locatifs aidés très sociaux (PLATS), les programmes sociaux thématiques s'inscrivent dans la dynamique des plans départementaux d'action pour le logement des personnes démunies.

Source : Fnors – Base Score Santé

FAITS MARQUANTS DANS LA RÉGION

- Plus de 74 000 bénéficiaires de prestations d'aide au logement en Limousin en 2001, soit un taux de 10,4 bénéficiaires pour 100 habitants (10,6 % en France).

Précisions : La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions rappelle que "bénéficient sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés les personnes et familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale".

Définitions :

- Les **CADA** assurent l'hébergement et l'accompagnement social des personnes accueillies pendant la durée d'examen de leur demande d'asile. **Les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale** sont des ateliers de réentrainement au travail et à l'effort destinés à recevoir des personnes en difficultés sociales. **Les entreprises d'insertion** reçoivent les personnes qui ne peuvent accéder directement au marché ordinaire du travail.
- **L'allocation de logement familial (ALF)** est une prestation destinée aux jeunes ménages et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants, handicapés).
- L'accès à **l'allocation de logement social (ALS)** est étendu depuis 1993 à toute personne acquittant une dépense de logement, quels que soient son âge et sa situation professionnelle, si elle dispose de ressources ne dépassant pas un certain plafond.
- **L'aide personnalisée au logement (APL)** est destinée aux locataires de logements conventionnés et aux accédants à la propriété mais aussi aux propriétaires qui ont amélioré leur logement.

◆ En 2000, 190 lits installés en CHRS en Limousin

En 2000, la région Limousin compte 190 lits installés en CHRS soit, un taux de 0,52 lits ou places en CHRS pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Ce taux est très inférieur au taux moyen observé en France métropolitaine qui est de 0,95 lits ou places installés pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans.

◆ Les établissements d'accueil d'hébergement et de réadaptation sociale

En Limousin, en 2000, on dénombrait 99 lits ou places installés en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et 89 lits ou places installés dans les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale. En Limousin, les entreprises d'insertion regroupent 203 places en 2000.

◆ Les foyers d'hébergement pour jeunes et pour migrants

Différents types de foyers proposent des hébergements relevant du logement social provisoire. Les plus représentatifs sont les foyers de jeunes travailleurs (FJT), les foyers de l'UNAFU (Union des professionnels de l'hébergement social) et les établissements gérés par la Société Nationale de Construction pour les Travailleurs (SONACOTRA).

L'implantation des foyers est assez inégale suivant les régions et cette répartition correspond aux zones d'immigration des régions économiques qui ont fait appel à des étrangers. L'ensemble des Foyers de Jeunes Travailleurs en France offrent, en 1999, 38 762 places pour les jeunes de 16 à 30 ans.

En Limousin, les 8 établissements offrent 522 places. En 1999, 1 272 jeunes ont été accueillis par ces foyers.

Il existe 2 foyers des associations regroupées par l'UNAFU en Limousin, soit 327 places en 1999.

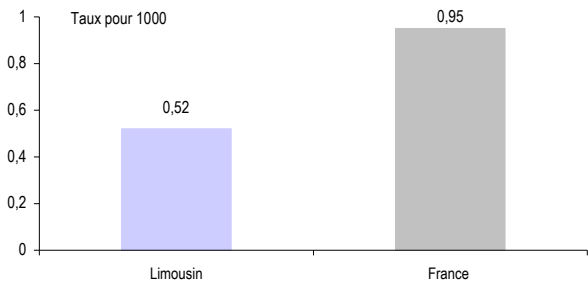
◆ Les aides au logement

Les aides au logement sont attribuées par les Caisses d'allocations familiales (CAF) selon les revenus des ménages et le nombre de personnes du ménage.

En Limousin, en 2001, 74 175 personnes bénéficient de prestations d'aides au logement, soit un taux de 10,4 bénéficiaires pour 100 habitants (taux France = 10,6 %). En 2001, l'ALS compte 31 377 bénéficiaires en Limousin, l'APL 30 374 et on dénombre 12 424 bénéficiaires de l'ALF.

Le nombre total de bénéficiaires de prestations d'aide au logement est à peu près stable sur les dernières années.

Taux d'équipement* en CHRS en Limousin et en France en 2000



Sources : DRASS – Enquête Etablissements Sociaux - FINESS – INSEE
* : Taux d'équipement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans Exploitation ORS

Lits, places installés par catégorie d'établissement d'accueil, d'hébergement et de réadaptation sociale en 2000

	Limousin	France*
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile	99	3 952
Centre d'accueil non conventionné au titre de l'aide sociale	89	3 896
Entreprises d'insertion	203	5 199

Source : DRASS – Enquête Etablissements Sociaux – FINESS
* métropolitaine Exploitation ORS

Foyers de jeunes travailleurs en 1999

	Limousin	France
Nbre d'établissements	8	389
Nombre de places*	522	38 762
Total des jeunes hébergés pendant l'année*	1 272	72 015

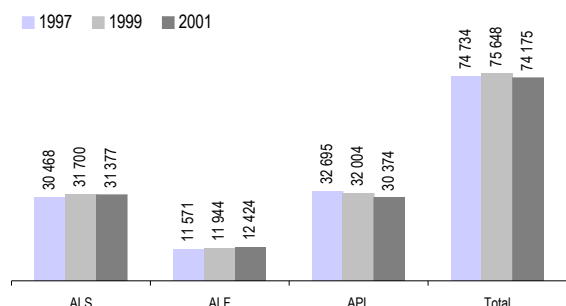
Source : Union des Foyers de Jeunes travailleurs Exploitation ORS
* : les nombres de places et de jeunes accueillis sont fournis pour les foyers ayant répondu aux enquêtes "capacités" et "jeunes".

Foyers des associations regroupées par l'UNAFU en 1999

Nombre	Limousin	France
Etablissements	2	653
Places	327	108 767

Sources : UNAFU – SONACOTRA Exploitation ORS

Nombre de bénéficiaires de prestations d'aides au logement en Limousin en 1997, 1999 et 2001



Sources : CNAF, CCMSA Exploitation ORS